

23 janvier 2009

■ CRISE FINANCIERE : UN BILAN D'ETAPE RELATIVEMENT RASSURANT

Depuis la mobilisation de l'APCM et du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat dans le dispositif du médiateur du crédit, les effets perceptibles de la crise financière sur le secteur artisanal sont surtout de l'ordre du tassement de l'activité, sans que cela entraîne de défaillances massives. On observe, pour autant, une accélération des signalements en décembre.

Sans céder au pessimisme ambiant dont les artisans ne veulent pas, les difficultés, identifiées aujourd'hui, concernent davantage les entreprises du secteur bâtiment et de la production.

Concrètement, depuis le mois de novembre, les CMA ont recensé 2 000 cas d'entreprises en difficulté, dont 1 800 ont été accompagnées au niveau local et 200 qui devront être traitées par le médiateur du crédit. Il s'agit majoritairement de difficultés de trésorerie ou de la mise au jour de problèmes structurels récurrents.

L'APCM a signé le 23 janvier la Charte du tiers de confiance de la médiation. En tant que tiers de confiance de la médiation, 220 conseillers des CMA, désignés relais du médiateur, sont les contacts physiques des entreprises en difficultés.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcm.fr
Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
12 avenue Marceau - 75008 Paris
www.artisanat.fr